Syndicat National Unitaire des Assistants Sociaux de la Fonction Publique
Fédération Syndicale Unitaire

22 rue Malmaison 93170 BAGNOLET - Tél. 01 41 63 27 55
Mél : contact@snuasfp-fsu.org Site : http://www.snuasfp-fsu.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Protection de l'enfance à l'École :

30 recommandations, aucune pour renforcer le service social scolaire !

La déléguée à la protection des enfants à l'École vient de rendre son premier rapport, assorti de 30 recommandations. Si de nombreux constats rejoignent les alertes portées depuis plusieurs années par le SNUASFP FSU, une absence majeure interroge : aucune recommandation ne prévoit le renforcement du service social en faveur des élèves, pourtant acteur central de la protection de l'enfance au sein de l'Éducation nationale.

Prévenir les violences, repérer et évaluer les situations de danger, accueillir la parole des enfants, accompagner les victimes et leurs familles dans la durée, travailler en lien avec les services de protection de l'enfance : le rapport décrit précisément sans le nommer ce qui constitue pourtant les missions quotidiennes du service social en faveur des élèves.

Chaque jour, les assistant·es et conseiller·ères techniques de service social sont en première ligne face aux violences faites aux enfants. Professionnel·les diplômé·es d'État, les assistant·es de service social disposent d'une expertise spécifique en matière de protection de l'enfance, fondée sur leur qualification, leurs compétences professionnelles, leur connaissance fine des réalités sociales et familiales ainsi que des acteurs et des dispositifs de protection de l'enfance. Cette expertise, dont dispose l'Éducation nationale en son sein, devrait constituer l'un des fondements de sa politique en la matière.

Alors que les questionnaires de repérage des violences sexuelles sont mis en œuvre à marche forcée, le rapport reconnaît la légitimité de nombreuses interrogations soulevées par le SNUASFP FSU. Il rappelle que le dispositif vise à repérer entre 10 et 15 % des élèves afin de leur proposer un entretien.

Le SNUASFP FSU conteste la pertinence même de cet outil et alerte sur les risques qu'il fait peser sur les enfants. À cela s'ajoute la question des moyens : avec quels personnels l'institution entend-elle mettre en œuvre ce dispositif ? Dans quelles conditions ?
Au détriment de quelles autres missions ? Et avec quelles perspectives de protection effective des enfants, alors même que l'aide sociale à l'enfance traverse une crise profonde ?

.../...

C’est en tant que professionnel·les qualifié·es du travail social, en première ligne dans la protection de l’enfance, que les assistant·es et conseiller·ères techniques de service social alertent aujourd’hui avec gravité sur les limites et les risques de ce dispositif. L’institution ne peut continuer d’ignorer leur expertise et les alertes qui en découlent.

Si la formation de l’ensemble de la communauté éducative est indispensable, elle ne saurait se substituer à la qualification professionnelle. De même, la multiplication des dispositifs, des référent·es et des protocoles ne saurait pallier l’insuffisance des moyens humains consacrés aux services spécialisés existants.

Ce n’est pas à l’enfant de se conformer à un calendrier institutionnel pour révéler les violences dont il est victime. C’est à l’institution de garantir qu’il puisse trouver, lorsqu’il en éprouve le besoin, un·e professionnel·le qualifié·e, disponible et en capacité de l’accompagner.

Car il faut le dire et le redire : repérer n’est pas protéger. Recueillir la parole d’un enfant engage la responsabilité des institutions quant aux suites qui lui seront données.

Le SNUASFP FSU réaffirme ses exigences :

- un plan massif de recrutement d’assistant·es de service social ;
- la création d’un service social en faveur des élèves dans l’ensemble du premier degré, doté des moyens nécessaires ;
- la garantie d’un accès effectif, quotidien et durable des élèves aux professionnel·les qualifié·es ;
- la pleine reconnaissance de l’expertise du service social et le respect des missions, des compétences et du cadre d’exercice des assistant·es et conseiller·ères techniques de service social ;
- la suspension immédiate du dispositif de questionnaires VSS ;
- le renforcement de l’ensemble des services publics concourant à la protection de l’enfance.

La protection des enfants mérite mieux que des politiques d’affichage et une succession de dispositifs dont les ambitions ne s’accompagnent pas des moyens nécessaires à leur réalisation.

L’Éducation nationale dispose déjà d’un service spécialisé et d’une expertise professionnelle majeure en matière de protection de l’enfance : ceux de son service social. Persister à ne pas en tirer les conséquences, c’est se priver d’un levier essentiel de protection des enfants. Il est urgent que le ministère en prenne enfin la mesure.

Bagnolet, le 24 Novembre 2026

Contact :
Brice CASTEL 06 47 97 39 94